

## Bienvenue

Chers visiteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Kunsthaus Zürich et une très agréable visite!

Veuillez utiliser les vestiaires du musée ou les casiers disponibles au sous-sol. Des tabourets pliants se trouvent à votre disposition au vestiaire au rez-de-chaussée si jamais vous désirez vous reposer durant votre visite.

Avec votre entrée au Kunsthaus Zürich, vous acceptez le règlement intérieur et vous vous engagez à suivre toutes instructions du personnel de surveillance destinés au maintien de la sécurité des personnes et des œuvres. Le règlement intérieur est disponible à la caisse, auprès du shop et au vestiaire, et est également publié sous [www.kunsthaus.ch](http://www.kunsthaus.ch).

En cas de doute, les décisions du personnel de surveillance sont à suivre.

Veuillez noter en prévision de votre visite que:

- le Kunsthaus Zürich est une espace non-fumeur (§1)
- les aliments et boissons ne sont autorisés que dans le hall d'entrée (§2)
- les animaux, dont les chiens, doivent rester dehors, à l'exception des chiens d'aveugles (HO §3)
- valises, sacs à dos, sacs de sport, de voyages, à provisions, ou serviettes de travail, ainsi que les instruments de musique, portfolios de grande taille, vêtements de pluie et parapluies, manteaux et vestons lourds, etc. doivent être déposés au vestiaire ou dans un casier (§4)
- les sacs à mains contenant les objets d'usage personnel indispensables sont autorisés s'ils ne débordent en aucune direction de plus de 20cm du corps du porteur (§5)
- les œuvres d'art ne peuvent pas être touchées (§11)
- il est permis d'écrire ou de dessiner avec des crayons à mine de plomb ou des crayons de couleur sur un support d'écriture ou de dessin approprié (§14)
- la photographie à des fins privées sans flash, trépied ni perche à selfie est permise dans les salles de la collection permanente et d'expositions temporaires (HO §15).
- les groupes à entrée libre et les classes scolaires doivent s'annoncer à l'avance (§13)
- les instructions du personnel de surveillance sont à suivre à tout moment (§18).

Nous vous remercions pour votre attention.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- §1 Le Kunsthaus Zürich est un espace **non-fumeur**. Il est cependant permis de fumer dans le Jardin Miró.
- §2 **Les boissons et aliments** ne sont pas autorisés dans les salles d'exposition, cependant bien dans le café situé dans le hall d'entrée (ceci est aussi valable pour la nourriture bébé et les biberons).
- §3 **Les chiens et autres animaux** ne sont pas autorisés dans les salles d'exposition, à l'exception des chiens guide d'aveugle et chiens d'aide aux handicapés avec justificatif. Les chiens tenus en laisse sont permis dans le café situé dans le hall d'entrée.
- §4 **Les objets lourds, encombrants, pointus ou mouillés** ne sont pas permis dans les salles d'exposition pour des raisons de conservation et de sécurité. Ceux-ci doivent être déposés aux vestiaires ou dans un des casiers mis à disposition. Les petits objets indispensables peuvent être placés dans un sac en plastique et emportés dans les salles d'exposition. Ces sacs en plastique sont disponibles aux vestiaires. En particulier les valises, sacs à dos, de sport, de voyage, de provisions, serviettes de travail, instruments de musique, portfolios de grande taille, jouets d'enfant pointus ou présentant des arêtes, vêtements de pluie, parapluies, etc. ne sont pas autorisés. Les sacs à main conformes au §6 sont autorisés. Les sacs à main de dimensions plus grandes qui débordent de n'importe quelle direction de plus de 20 cm du corps ne sont cependant pas autorisés. Les manteaux et vestons lourds, portés sur le bras, ne sont pas permis en cas de grande affluence.
- §5 **Les sacs à mains** contenant des objets personnels indispensables de petite taille tels une bourse, des mouchoirs, produits cosmétiques, médicaments, papiers, téléphone mobile, agenda, etc. sont permis dans les salles d'exposition. Les sacs à main en bandoulière aux bretelles plus longues peuvent être portés autour de l'épaule ou en bandoulière, mais le plus possible vers l'avant. Les sacs à mains en forme de petits sacs à dos sont permis, ne peuvent cependant pas être portés sur le dos. Tous les autres sacs à dos sont en principe interdits. Les sacs à main ne peuvent, conformément au §5, déborder en aucune direction de plus de 20 cm du corps. Chaque visiteur n'a droit qu'à un seul sac à main. En cas de grande affluence ou lors d'expositions présentant des œuvres de petite taille ou délicats, le personnel de surveillance peut interdire ou limiter à un format réduit les sacs à main pour des raisons de sécurité.
- §6 **Les parapluies de poche** sont permis s'ils sont placés dans un sac à main ou en plastique.
- §7 **Les cannes** sont autorisées s'ils présentent un caoutchouc de protection à leur extrémité. D'autres appareils aidant à la marche, comme les Rollators, sont autorisés. Les parapluies utilisés en guise de canne ne sont pas permis.
- §8 **Les poussettes** sont permises dans les salles d'exposition si elles ne contiennent aucun objet conforme aux §3 et §5. Les dispositifs de transport pour enfant doivent être portés sur l'avant. Les enfants ne peuvent pas être portés sur les épaules des parents. En cas de grande affluence ou pour les poussettes plus grandes, le personnel de surveillance peut limiter l'accès des poussettes. Le musée met à la disposition des visiteurs des buggies qui peuvent être empruntés aux vestiaires moyennant un dépôt. Les jouets souples sans pointes ou arêtes (ours en peluche, poupées en étoffe, etc.) sont autorisés.
- §9 Le Kunsthaus Zürich **décline toute responsabilité** pour les casiers non surveillés au sous-sol.
- §10 **Les objets trouvés** peuvent être récupérés aux vestiaires.
- §11 Les **œuvres d'art** ne peuvent pas être touchées et une distance d'au moins 50cm doit être respectée à tout moment.
- §12 **Les enfants** et les jeunes doivent être sous la responsabilité des parents ou accompagnés d'un adulte.
- §13 **Les groupes libres ou des classes scolaires** doivent s'annoncer à l'avance. Les chefs de groupe, enseignants et accompagnateurs de classes sont priés de suivre les observations supplémentaires du personnel de surveillance. En cas de grande affluence, le nombre de groupes admis simultanément est limité.
- §14 Il est permis **d'écrire ou de dessiner** avec des crayons à mine de plomb ou des crayons de couleur sur un support d'écriture ou de dessin approprié. Des cartons peuvent être empruntés aux vestiaires. Les stylos et crayons contenant du liquide (stylos, stylos-bille, feutres), craies, charbons, pinceaux, etc. ainsi que les ciseaux et couteaux sont interdits. Les stylos-bille peuvent être autorisés exceptionnellement pour des personnes âgées de plus de 16 ans.
- §15 **La photographie** à des fins privées et sans flash, trépied ni perche à selfie est permise dans les salles de collection et dans les expositions temporaires. Les expositions ou les œuvres d'art soumises à des conditions particulières imposées par les artistes ou les prêteurs sont signalées par une interdiction de photographier.
- §16 **Les téléphones mobiles** doivent rester éteints durant la visite dans les salles d'exposition.
- §17 **Les appareils audio** (guides audio, récepteurs et écouteurs de l'installation de visite audio) mis à la disposition du public par le Kunsthaus ne peuvent pas être mis dans les mains des enfants de moins de 6 ans. Pour les enfants plus âgés et les jeunes une Young Guide est disponible. L'adulte accompagnant doit pouvoir garantir que les appareils sont utilisés selon leur fin et ne subissent pas de dommages.
- §18 **Toutes activités** portant atteinte à la sécurité, l'ordre, la propreté et la tranquillité du Kunsthaus sont interdites. Les instructions du personnel de surveillance doivent être respectées à tout moment. En cas d'infraction répétée contre le règlement intérieur ou les instructions du personnel de surveillance, celui-ci est autorisé à exiger le départ immédiat des personnes concernées. Le prix d'entrée ne sera pas remboursé dans ce cas.

Zurich, 11 novembre 2015 / Direction de service de surveillance